



Rupture conventionnelle de contrat de travail

Par **gaspar34**, le **05/11/2011** à **23:32**

Bonsoir,non me propose de me payer mon indemnité de rupture de contrat de travail en 5 fois (un paiement tous les 2 mois)ncela est-il légal?rnQuel document dois-je demander pour garantir la totalité du paiement?rnmerci de votre réponse

Par **pat76**, le **06/11/2011** à **18:01**

BonjourrrnLa rupture conventionnelle devra d'abord être homologuée par l'inspection du travail.rnrnC'est vous qui avez demandez la rupture conventionnelle ou l'employeur.rnrnVous n'êtes pas obligé d'accepter le paiement de vos indemnités en plusieurs fois.